

ALLIANZ HORIZON NEO SEPTEMBRE 2026

Une nouvelle offre d'investissement pour **diversifier** vos contrats



Suivez le guide

Pages 4-8

Allianz Horizon Neo Septembre 2026,
comment ça marche ?

Page 9

Présentation détaillée
des taux de rendement

Page 10

Un panier de valeurs diversifié

Page 11

Une sélection de 20 valeurs

Page 12

Une vision des avantages
et inconvénients

Page 13

Facteurs de risques

Page 13

Informations importantes
et précision sur les taux
de rendement actuariels annuels

Page 15

Principales caractéristiques d'Allianz
Horizon Neo Septembre 2026



Allianz Horizon Neo Septembre 2026

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Septembre 2026 est proposé entre le 22 septembre 2026 et le 29 janvier 2027 inclus⁽¹⁾ sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits par l'association ANCRE auprès d'Allianz Vie : Allianz Vie Fidélité, Allianz Capitalisation Fidélité, Allianz Epargne Vie et Allianz Epargne Capitalisation.

Il est également proposé du 22 septembre 2026 au 29 janvier 2027 inclus⁽¹⁾ sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits par l'association GAIPARE auprès d'Allianz Vie⁽²⁾ : GAIPARE Fidelissimo et GAIPARE Fidelissimo Capitalisation.

Et ce, dans la limite de l'enveloppe de commercialisation disponible et définie par Allianz⁽³⁾.

Tout investissement sur des supports exprimés en unités de compte comporte des risques financiers et notamment un risque de perte en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'assureur ne peut être tenu responsable de ces fluctuations.

Avertissement

Le support en unités de compte Allianz Horizon Neo Septembre 2026 est constitué du fonds à formule Allianz Horizon Neo Septembre 2026 qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance. En cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total, de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite du décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat avant l'échéance du support, le risque de perte en capital s'apprécie lors de la réalisation de l'un de ces événements. Ainsi, la contre-valeur en euros du capital constitué sur le support Allianz Horizon Neo Septembre 2026 exprimé en unités de compte sera déterminée sur la base de la valeur liquidative en euros de l'unité de compte applicable à la date du désinvestissement. Cette valorisation peut ne pas refléter la formule proposée et exposer l'adhérent à un risque de perte en capital totale ou partielle.

(1) Le support Allianz Horizon Neo Septembre 2026 est proposé :
- pour toute nouvelle souscription/adhésion du 22 septembre 2026 au 15 janvier 2027 inclus,
- et aux versements/arbitrages du 22 septembre 2026 au 29 janvier 2027 inclus.

(2) Le support Allianz Horizon Neo Septembre 2026 est proposé :
- pour toute nouvelle souscription/adhésion du 22 septembre 2026 au 1^{er} janvier 2027 inclus,
- et aux versements/arbitrages du 22 septembre 2026 au 29 janvier 2027 inclus.

(3) Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre conseiller habituel.

Allianz Horizon Neo Septembre 2026, comment ça marche ?

Détermination du niveau du panier

Le panier est composé de 20 actions. Chaque action représente un poids identique de 5 % dans le calcul du niveau du panier. Le niveau du panier à une date déterminée correspond à la somme pondérée du niveau de chacune des actions. Le niveau d'une action correspond à son cours divisé par son cours de clôture observé à la date de constatation initiale (le 2 mars 2027) et est exprimé en pourcentage. Le niveau de référence initial du panier est donc égal à 100 % à la date de constatation initiale.

Taux de rendement actuariel annuel net

Il représente la conversion sur 12 mois de la performance du fonds sur une période donnée. Il est présenté net des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et le cas échéant de la cotisation annuelle à l'association du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Les taux annuels de rendement actuariel nets précisés dans les scénarios ci-dessous (pages 4 à 8 - voir la légende des graphiques page 8) sont calculés avec une hypothèse de taux de frais de gestion des supports en unités de compte de 1 %.

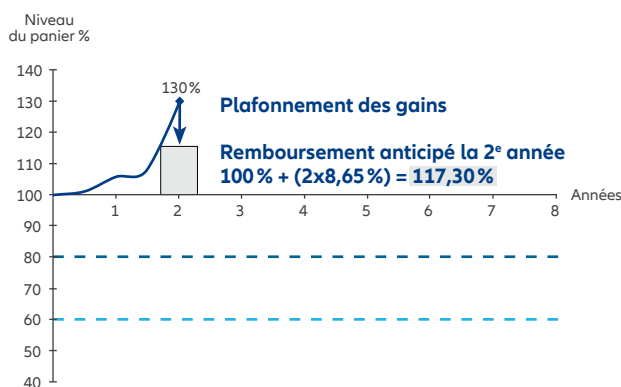
Un remboursement automatique anticipé possible tous les ans à partir de la 2^e année⁽⁴⁾

En cours de vie à partir de la 2^e année, si à la date de constatation annuelle⁽⁵⁾, le panier clôture à son niveau initial⁽⁶⁾ ou au-dessus, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

- Le fonds bénéficie d'une hausse de 8,65 % par année écoulée.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds × (1 + 8,65 % par année écoulée))



- La 2^e année, à la première date de constatation annuelle⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est en hausse de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le fonds bénéficie d'une hausse de 8,65 % par année écoulée soit 17,30 %. Dans ce scénario, le fonds ne bénéficie que de la hausse partielle du panier (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 117,30 % contre 130 % pour un investissement direct dans le panier.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds × (1 + 17,30 %)).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **7,11 %**.
Le mécanisme de plafonnement du gain ne permet pas de profiter pleinement de la hausse du panier.

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 2 mars 2027, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À la date de constatation de la 2^e année, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,78 unités de compte.

En application de la formule, si à la date de constatation en année 2, le panier clôture à son niveau initial ou au-dessus, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit : $1\,000\,€ \times (1 + 8,65\% \times 2)$ soit **1 173 €**.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,78 unités de compte × 1 173 €, soit 11 471,94 €, ce qui correspond à un gain de 1 471,94 €.



...Ou un remboursement à l'échéance des 8 ans, le 13 mars 2035

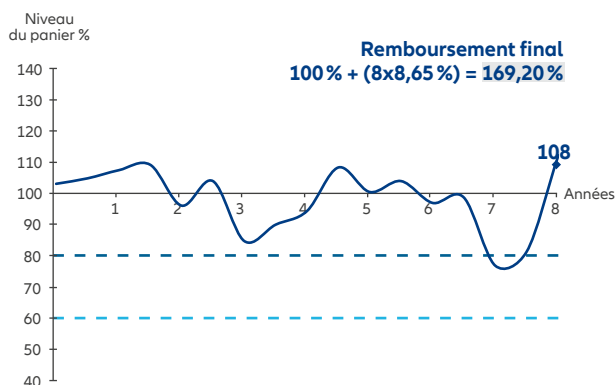
Dans le cas où le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds × (1 + 69,20%))

Scénario favorable

Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds bénéficie d'une hausse de 8,65 % par année écoulée, soit 69,20 %.



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial⁽⁶⁾ à chaque date de constatation annuelle⁽⁵⁾. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance⁽⁸⁾.
 À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 108 %, soit 8 % au-dessus de son niveau initial⁽⁶⁾. Le fonds bénéficie d'une hausse de 8,65 % par année écoulée soit 69,20 %.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds × (1 + 69,20 %)).
- Taux de rendement actuariel annuel net : **5,70 %**.

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 2 mars 2027, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale le panier a augmenté de 8%. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :
 $1\,000\,€ \times (1 + 69,20\%)$ soit 1 692 €.

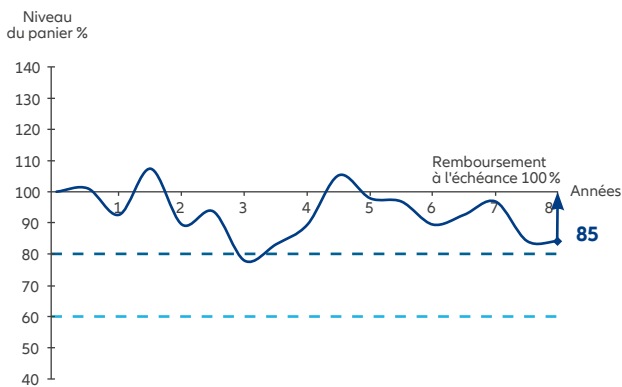
Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte × 1 692 €, soit 15 583,32 €, ce qui correspond à un gain de 5 583,32 €.

Scénario médian

- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier n'a pas baissé de plus de 20 % de son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds ne subit pas la baisse.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date × valeur initiale du fonds



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial à chaque date de constatation annuelle⁽⁵⁾. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance.
- À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 85 % de son niveau initial⁽⁶⁾. La valeur liquidative du produit Allianz Horizon Neo Septembre 2026 à la date de constatation finale⁽⁵⁾ sera au moins égale à 100 % de la valeur initiale. Le fonds ne subit pas la baisse du panier à l'échéance.
- Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date × valeur initiale du fonds.
- Taux de rendement actuariel annuel net : **-0,99%**.

Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 2 mars 2027, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 15 %. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte correspond à la valeur initiale soit **1 000 €**.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte × 1 000 €, soit 9 210 € nets de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, ce qui correspond à une perte de 790 € liée uniquement aux frais de gestion.

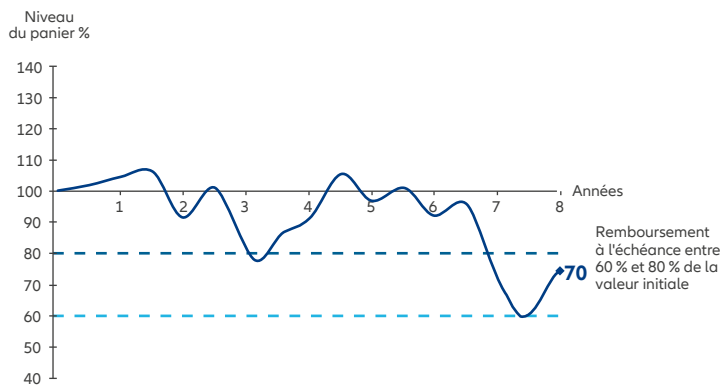


Scénarios défavorables

- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier a baissé entre 20 % et 40 % de son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds subit la baisse intégrale du panier.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds – baisse du panier)



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial à chaque date de constatation annuelle. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance.
- À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions a baissé entre 20 % et 40 % de son niveau initial⁽⁶⁾. Le fonds subit la baisse intégrale du panier.
- **Remboursement pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds – baisse du panier).**
- **Taux de rendement actuariel annuel net : entre -3,70 % et -7,09 %.**

Exemple : un adhérent fait un versement net de frais sur versement de 10 000 € sur le fonds. Au 2 mars 2027, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 30 %.

À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit : **1 000 € – (1 000 € × 30)/100 soit 700 €.**

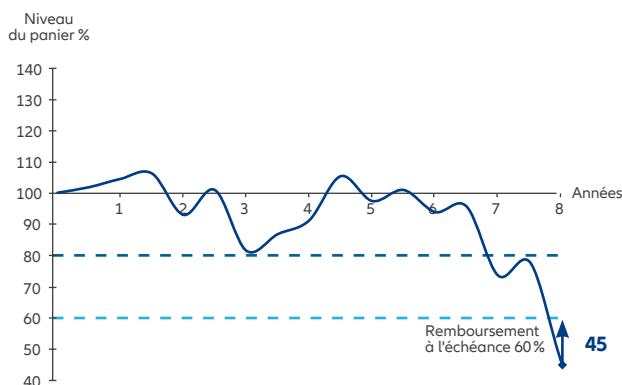
Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte × 700 €, soit 6 447 € nets de frais de gestion, ce qui correspond à une perte de 3 553 € liée à la baisse du fonds et au prélèvement des frais de gestion.



- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier a baissé de plus de 40 % de son niveau initial⁽⁶⁾, le fonds subit une baisse partielle du panier, limitée à 40 %.

L'adhérent reçoit⁽⁷⁾ donc :

Nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds × 60 %)



- À partir de la 2^e année, le niveau du panier d'actions a été inférieur au niveau initial à chaque date de constatation annuelle. En conséquence, le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé. Le fonds Allianz Horizon Neo Septembre 2026 poursuit son existence jusqu'à la date d'échéance.
- À la date de constatation finale⁽⁵⁾, le niveau du panier d'actions est égal à 45 % de son niveau initial. Le fonds subit une baisse partielle du panier, limitée à 40 %.
- **Remboursement final pour l'adhérent : le nombre d'unités de compte détenues à date × (valeur initiale du fonds × 60 %).**
- Taux de rendement actuariel annuel net : **-7,09 %**.



Exemple : un adhérent fait un versement, net de frais sur versement, de 10 000 € sur le fonds. Au 2 mars 2027, la valeur du fonds est de 1 000 € (valeur initiale), ce versement permet donc d'acquérir 10 unités de compte. À l'échéance des 8 ans, à la date de constatation finale, le panier a baissé de 55 %. À cette date, après prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, l'adhérent détient 9,21 unités de compte.

En application de la formule, la valorisation applicable aux unités de compte est déterminée comme suit :

1 000 € × (1 – 40 %) soit 600 €.

Par conséquent, l'adhérent se voit attribuer un montant de 9,21 unités de compte × 600 €, soit 5 526 € nets de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, ce qui correspond à une perte de 4 474 € liée à la baisse du fonds limitée à 40 % et au prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat, au lieu d'une perte de 5 855,50 € si la totalité de la baisse du panier avait été appliquée.

Légende des graphiques

— Niveau du panier	100 %	Niveau de remboursement	--- Seuil de garantie partielle du capital à l'échéance (60 %)
□ Gain brut	↓	Plafonnement des gains	

Présentation détaillée des taux de rendement actuariels en cas de remboursement anticipé (de l'année 2 à l'année 7) ou en cas de remboursement avec un gain à l'échéance (en année 8), selon différents frais de gestion et d'éventuelle cotisation à une association :

	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Gain brut	17,30 %	25,95 %	34,60 %	43,25 %	51,90 %	60,55 %	69,20 %
Taux annuel de rendement actuariel brut	8,17 %	7,91 %	7,66 %	7,42 %	7,19 %	6,97 %	6,76 %
Taux annuel de rendement actuariel net de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat (contrat avec un taux de frais de gestion des supports de 1 %)	7,11 %	6,85 %	6,59 %	6,35 %	6,12 %	5,91 %	5,70 %
Taux annuel de rendement actuariel net de frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et de la cotisation annuelle à l'association adhérente au contrat (contrat avec un taux de frais de gestion des supports maximum de 1,40 % et d'association de 0,025 %)	6,66 %	6,40 %	6,14 %	5,90 %	5,67 %	5,46 %	5,26 %



(4) Les dates de remboursement anticipé sont le 13 mars 2029 pour l'année 2, le 12 mars 2030 pour l'année 3, le 11 mars 2031 pour l'année 4, le 9 mars 2032 pour l'année 5, le 9 mars 2033 pour l'année 6 et le 9 mars 2034 pour l'année 7.

(5) Les dates de constatation annuelle sont le 6 mars 2029 pour l'année 2, le 5 mars 2030 pour l'année 3, le 4 mars 2031 pour l'année 4, le 2 mars 2032 pour l'année 5, le 2 mars 2033 pour l'année 6, le 2 mars 2034 pour l'année 7, et le 6 mars 2035 (date de constatation finale) pour l'année 8.

(6) Le niveau initial est le niveau de clôture du panier d'actions au 2 mars 2027.

(7) Le montant attribué sera arbitré sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR RC ou sur le support en unités de compte Allianz Euro Oblig Court Terme ISR WC selon le contrat détenu si le contrat est en Gestion Libre et sur son orientation de gestion si le contrat est en Gestion Déléguée, Gestion Profilée ou Access Plus, selon les dispositions contractuelles.

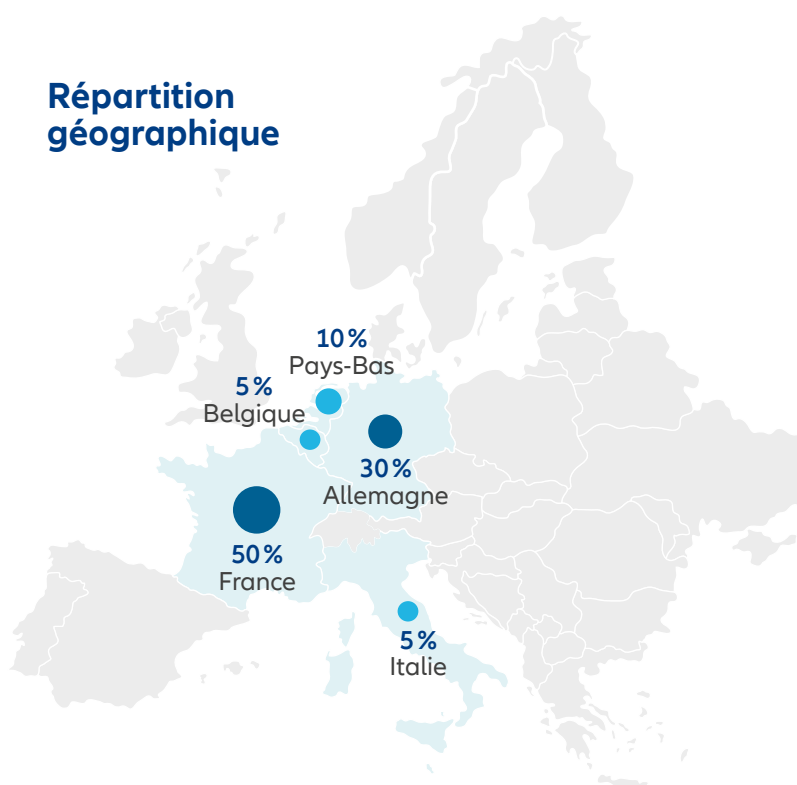
(8) La date d'échéance correspond à la date de remboursement final, soit le 13 mars 2035.

Un panier de valeurs **diversifié**

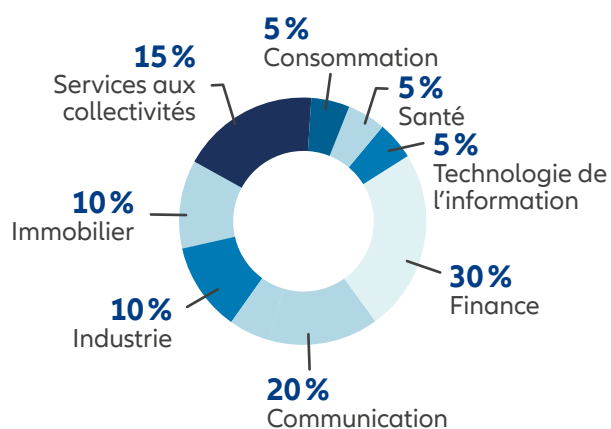
20 actions de grandes capitalisations

La formule d'Allianz Horizon Neo Septembre 2026 repose sur un panier composé de 20 actions de grandes capitalisations diversifié géographiquement et sur différents secteurs d'activité. Chacune de ces actions a un poids égal de 5 % au sein du panier (calculé hors dividendes).

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Une sélection de 20 valeurs

Zoom sur le panier de valeurs⁽⁹⁾

	Description
BMW AG	Bayerische Motoren Werke fabrique et vend des voitures et des motos, offre des voitures de sport décapotables, des berlines et des motos de tourisme avec des moteurs de grande cylindrée.
BNP Paribas SA	BNP Paribas SA collecte les dépôts et propose des services bancaires commerciaux, de détail, d'investissement privés et bancaires aux entreprises. La banque offre également des services de gestion d'actifs et de conseil en investissement à des institutions et à des particuliers en Europe, aux États-Unis, en Asie et sur les marchés émergents.
Capgemini SE	Capgemini est un leader mondial de la transformation des entreprises par la technologie. Le groupe accompagne ses clients de la stratégie et du design à l'ingénierie, au cloud, à la data, à l'intelligence artificielle, aux logiciels, à la connectivité et à la gestion des opérations, en s'appuyant sur une expertise sectorielle et technologique internationale.
Commerzbank AG	Commerzbank AG attire des dépôts et offre des services bancaires de détail et commerciaux, y compris des prêts hypothécaires, des services de courtage de titres et de gestion d'actifs, la banque privée, les changes et les services de trésorerie à l'échelle mondiale.
Crédit Agricole SA	Crédit Agricole est un groupe bancaire coopératif et mutualiste français, avec des clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Le groupe propose une large gamme de services de banque de proximité, financement, assurance, gestion d'actifs et conseil, avec une présence en France et à l'international.
Deutsche Telekom AG	Deutsche Telekom est l'un des principaux groupes mondiaux de télécommunications intégrées, avec plus de 261 millions de clients mobiles, 25 millions de lignes fixes et 22 millions de clients haut débit. L'entreprise propose des services de téléphonie fixe et mobile, d'internet, de télévision pour les particuliers, ainsi que des solutions en technologies de l'information et de la communication pour les entreprises.
Enel SpA	Enel SpA est une société multinationale d'électricité et un acteur important sur les marchés mondiaux de l'électricité, du gaz et des énergies renouvelables. La société produit de l'énergie et distribue de l'électricité aux entreprises et aux ménages dans le monde entier. Enel produit de l'énergie éolienne, solaire, géothermique et hydroélectrique en Europe, dans les Amériques, en Afrique, en Asie et en Océanie.
Engie SA	Engie est un acteur majeur de la transition énergétique, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie. Le groupe intervient notamment dans la production renouvelable et flexible, les infrastructures énergétiques, le stockage, les réseaux et la fourniture d'énergie aux clients, avec l'objectif d'accélérer la transition vers une économie neutre en carbone.
ING Groep NV	ING Groep NV (ING) est une institution financière mondiale. Elle offre des services bancaires de détail et de gros aux particuliers, aux petites entreprises, aux grandes sociétés, aux institutions financières et aux gouvernements du monde entier.
KBC Group	KBC Group est un bancassureur belge, axé sur les clients privés et les petites et moyennes entreprises en Belgique, Bulgarie, République tchèque, Hongrie et Slovaquie. KBC Group est l'une des principales entreprises belges et le deuxième bancassureur du pays.

	Description
Koninklijke KPN NV	Koninklijke KPN N.V. est un opérateur néerlandais de télécommunications et de services IT. Il propose des offres de téléphonie, internet fixe et mobile, et télévision pour particuliers et entreprises. KPN fournit aussi des solutions IT (cloud, cybersécurité, etc.) et des services réseaux à des tiers. Ses activités sont réparties entre les segments Consommateurs, Entreprises, Réseaux et IT.
Munich Re	Munich Re propose des services de réassurance avec des filiales dans la plupart des grands centres financiers du monde.
Orange	Orange est le premier opérateur télécom en France et en Afrique (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire). L'entreprise se distingue par ses engagements ambitieux en termes de réduction des émissions (avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040) et de l'égalité numérique en France et en Afrique (grâce, par exemple, à l'éducation digitale et la commercialisation de smartphones abordables).
Publicis Groupe	Publicis Groupe SA fournit des services de marketing et de communication, y compris la publicité, les relations publiques, la communication d'entreprise et les services de marketing numérique.
Sanofi	Sanofi est une grande entreprise pharmaceutique française qui a pris de forts engagements en matière sociale et d'accès à la santé en particulier, afin d'améliorer l'accès aux soins et aux médicaments de haute qualité pour les plus démunis.
Siemens Energy AG	Siemens Energy est l'un des leaders mondiaux des technologies énergétiques. L'entreprise fournit des produits, solutions et services couvrant une grande partie de la chaîne de valeur de l'énergie, de la production et du transport d'électricité et de chaleur au stockage, avec des technologies conventionnelles et renouvelables telles que turbines, centrales hybrides à hydrogène, générateurs et transformateurs.
Unibail Rodamco Westfield	Unibail Rodamco Westfield est un groupe européen spécialisé dans l'immobilier commercial, basé à Paris. Il a été créé en 2007 par la fusion de deux opérateurs de centres commerciaux, Unibail et Rodamco Europe, qui possédaient respectivement des marques comme Westfield et Scentre. En 2018, il a acquis le groupe australien Westfield Corporation, qui détient 39 centres commerciaux dans le monde. Le groupe possède plus de 75 centres commerciaux dans 12 pays, dont la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. Ces centres commerciaux accueillent plus de 900 millions de visiteurs par an et offrent une plateforme unique pour les commerçants et les marques de se connecter avec les consommateurs.
Veolia Environnement	Veolia Environnement fournit des services de gestion des ressources optimisés. La société conçoit et fournit des solutions de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie. Veolia Environnement opère en France.
Vinci SA	Vinci SA est un leader mondial des métiers des concessions, de l'énergie et de la construction, et présent dans plus de 120 pays. Vinci ambitionne de contribuer activement à la transition énergétique et environnementale du cadre de vie, des infrastructures et de la mobilité.
Vonovia SE	Vonovia SE est un acteur majeur de l'immobilier résidentiel en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Ses activités couvrent la location, les services (entretien, modernisation, énergie, assurances), la vente de logements individuels et le développement de projets immobiliers.

(9) Si un ou plusieurs des titres composant le panier de valeurs ne répondent plus aux exigences minimales d'Allianz Global Investors telles que définies dans le prospectus, ils seront remplacés dans les meilleurs délais par un nouveau titre remplissant ces critères de sélection.

Sources : Allianz Global Investors et Bloomberg, au 24 juillet 2026. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni la société de gestion ni le Garant de la formule n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

Une **vision** des avantages et inconvénients



Avantages

- Possibilité d'obtenir un gain de 8,65 % par année écoulée : les années 2 à 7, il suffit que le panier clôture à son niveau initial⁽⁶⁾, ou au-dessus, à l'une des dates de constatation annuelle⁽⁵⁾ pour récupérer⁽⁷⁾ un montant correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée d'un gain de 8,65 % par année écoulée (soit un taux de rendement actuariel net de 5,46% à 6,86% selon l'année du remboursement et selon le contrat), quelle que soit l'ampleur de la hausse.
- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier est stable ou enregistre une hausse par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, l'adhérent récupère à l'échéance un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par la valeur initiale du fonds augmentée de 8,65 % par année écoulée, soit un gain de 69,20 % (soit un taux de rendement actuariel annuel net de 5,26% à 5,46%, selon le contrat).
- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier ne baisse pas de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, l'adhérent ne subit pas la baisse du panier, seuls les frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et le cas échéant, la cotisation annuelle à l'association, sont déduits. Il récupère un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues à la date de constatation finale multiplié par la valeur initiale du fonds (soit un taux de rendement actuariel annuel net de -1,22% à -1,41 % selon le contrat).
- Si à la date de constatation finale⁽⁵⁾, le panier subit une baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾, l'adhérent subit une perte partielle, à laquelle s'ajoute le prélèvement des frais de gestion des supports en unités de compte du contrat et le cas échéant, la cotisation annuelle à l'association. L'adhérent perçoit un montant⁽⁷⁾ correspondant au nombre d'unités de compte détenues multiplié par 60 % de la valeur initiale du fonds (soit un taux de rendement actuariel annuel net de -7,30% à -7,48 % selon le contrat).



Inconvénients

- Risque de perte en capital : l'adhérent court un risque de perte partielle du capital à l'échéance⁽⁸⁾ si à la date de constatation finale⁽⁵⁾ le panier clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial⁽⁶⁾.
- Durée d'investissement non connue à l'avance, pouvant aller de 2 ans à 8 ans.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant le panier ne sont pas reversés à l'adhérent.
- Plafonnement des gains à 8,65 % par année écoulée : l'adhérent ne bénéficie que partiellement de la hausse du panier.
- L'évolution de la valeur liquidative à l'échéance est très sensible à une faible variation du panier autour du seuil des 80 % et des 100 %.
- En cas de sortie avant son échéance (ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé), à la suite d'un arbitrage, d'un rachat partiel ou total ou de dénouement à tout moment de l'adhésion à la suite de décès de l'assuré (pour les contrats d'assurance vie) ou au terme du contrat⁽⁸⁾, impossibilité de mesurer a priori le gain ou la perte, la valorisation du fonds dépendant alors des paramètres de marché du jour. Il existe un risque de perte en capital.





Facteurs de risques

L'investissement sur le fonds à formule Allianz Horizon Neo Septembre 2026 présente les risques suivants :

- Risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance : l'adhérent est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance. En cas de sortie avant l'échéance, il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valorisation du fonds dépendant alors des paramètres de marché du jour.
- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme, dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
- Risque sur le gain ou l'intérêt : le fonds peut ne pas verser de gain ou d'intérêt, en fonction du niveau du panier aux dates d'observation concernées. L'adhérent ne profite pas pleinement de l'évolution du panier du fait du plafonnement du gain.
- Risque lié aux marchés actions : avant la Date de remboursement anticipé ou la Date d'Échéance, selon les cas, une évolution à la baisse du niveau de l'Indice ou des marchés d'actions de la zone concernée par l'Indice peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié aux marchés de taux : avant la Date de remboursement anticipé ou la Date d'Échéance, selon les cas, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à celle de la Date d'Échéance peut provoquer une baisse de la valeur liquidative.
- Risque de réinvestissement : l'adhérent ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement. De plus, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'adhérent peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.

Informations importantes

Ce document constitue une présentation commerciale d'Allianz Horizon Neo Septembre 2026. Allianz Horizon Neo Septembre 2026 est éligible en tant que support constitutif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation. L'ensemble des données chiffrées figurant dans ce document est présenté hors prélèvements fiscaux et sociaux, et hors frais sur versement, frais d'arbitrage et frais des éventuelles garanties optionnelles prévus par votre contrat.

Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses d'Allianz Global Investors à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le support décrit dans le présent document ne constitue qu'une synthèse des informations contenues dans le Prospectus du FCP Allianz Horizon Neo Septembre 2026 de BNP Paribas Asset Management France agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») en France le 23 juin 2026 sous le numéro FCP20260290.

Le Document d'Informations Clés de ce support en unités de compte est disponible auprès d'Allianz Vie.

Précision sur les taux de rendement actuariels annuels

Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à sa valeur initiale et une détention jusqu'à la date d'échéance ou, avant cette date, à la date d'échéance anticipée.

Les avantages du fonds à formule ne profitent qu'aux seuls adhérents le conservant jusqu'à son échéance effective. L'ensemble des taux de rendement actuariels annuels nets indiqués dans ce document s'entend :

- sauf défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule,
- et sous réserve de détention d'Allianz Horizon Neo Septembre 2026 jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.

Principales caractéristiques d'Allianz Horizon Neo Septembre 2026

Type de support	Ce fonds à formule est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du Code monétaire et financier. Il présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance.
Dépositaire	BNP Paribas
Société de gestion	BNP Paribas Asset Management Europe
Gestionnaire financier délégué	Allianz Global Investors
Garant	BNP Paribas SA (Moody's : A1 / S & P : A+ / Fitch : AA-). Notations en vigueur au 27 juillet 2026. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Période de souscription	Du 22 septembre 2026 au 29 janvier 2027. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0014019DF7
Valeur nominale	1 000 €
Durée de placement recommandée	8 ans maximum en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé. En cas de réalisation de l'investissement avant l'échéance ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé, le prix de réalisation se fera aux conditions de marché alors en vigueur. Ainsi, le montant remboursé dans l'une de ces hypothèses pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application du mécanisme annoncé. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
Sous-jacent	Panier d'actions dont le poids de chaque action représente 5% du panier. Bayerische Motoren Werke AG (BMW GY), BNP Paribas SA (BNP FP), Capgemini SE (CAP FP), Commerzbank AG (CBK GY), Crédit Agricole SA (ACA FP), Deutsche Telekom AG (DTE GY), Enel SpA (ENEL IM), Engie SA (ENGI FP), ING Groep NV (INGA NA), KBC Group NV (KBC BB), Koninklijke KPN NV (KPN NA), Munich Re (MUV2 GY), Orange (ORA FP), Publicis Groupe (PUB FP), Sanofi (SAN FP), Siemens Energy AG (ENR GY), Unibail Rodamco Westfield (URW FP), Veolia Environnement (VIE FP), Vinci SA (DG FP), Vonovia SE (VNA GY).
Date de lancement du fonds	23 février 2027
Date de constatation initiale	2 mars 2027
Dates de constatation annuelle	6 mars 2029, 5 mars 2030, 4 mars 2031, 2 mars 2032, 2 mars 2033, 2 mars 2034
Dates de remboursement anticipé	13 mars 2029, 12 mars 2030, 11 mars 2031, 9 mars 2032, 9 mars 2033, 9 mars 2034
Date de constatation finale	6 mars 2035
Date de remboursement final	13 mars 2035
Valorisation	Quotidienne
Commission de distribution	Pas de commission de distribution
Disponibilité de la documentation	L'ensemble des documents (comme le prospectus) est disponible sur le site de BNP Paribas et peut être obtenu gratuitement auprès d'Allianz.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie et de capitalisation (actif représentatif d'une unité de compte).
Niveau de risque	SRI 3

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 681.879.255 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

340 234 962 RCS Nanterre

www.allianz.fr

